

Énergie

Brunswick, qui doit entrer en service d'ici 1980. Les dernières estimations que j'ai vues en ce qui concerne le coût de l'usine Lepreau s'élevaient à \$650 millions de dollars. C'était il y a déjà quelques années. Selon les dernières estimations, je crois, l'usine coûtera plus de 1 milliard de dollars. Le ministre pourra peut-être nous donner un chiffre plus récent.

Les responsables de l'énergie hydro-électrique en Nouvelle-Écosse disent qu'ils n'ont pas voulu participer au projet Lepreau car ils n'ont pas pu obtenir de garantie sur le prix de l'électricité et qu'ils s'inquiétaient de l'escalade du coût de construction de la centrale, sur lequel la Nouvelle-Écosse n'aurait aucun contrôle. Ils prétendaient également que la Nouvelle-Écosse ne subirait aucun désavantage économique si la centrale était construite dans une autre province et qu'à leur avis, il serait dangereux de tirer une importante quantité d'électricité d'une seule source qui risquait de connaître des interruptions dans un système électrique aussi isolé que celui de la Nouvelle-Écosse. Je doute que le ministre puisse nous assurer que l'électricité produite par l'usine nucléaire du Nouveau-Brunswick ne coûtera pas cher. D'après l'expérience de ce genre d'usine aux États-Unis, ce n'est pas le cas. En fait, le coût de l'énergie nucléaire ne cesse d'augmenter.

Ottawa prétend que son autre offre consistait à payer la moitié des frais d'une étude sur un réseau régional d'énergie, plus la moitié des frais d'investissement. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse nie catégoriquement avoir refusé cette offre. En fait, le premier ministre de la province a déposé récemment un document à l'Assemblée législative révélant qu'en 1971, la Commission de l'énergie de la Nouvelle-Écosse, à titre de membre du syndicat de l'énergie des provinces Maritimes, a fait une offre au ministère fédéral de l'Expansion économique régionale pour que celui-ci l'aide à acquitter les frais d'un programme accéléré de transmission de l'énergie entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le fédéral n'a pas donné suite à ce document.

Un réseau régional d'énergie, qui desservirait les cinq provinces de l'Est, serait utile, mais il faut pour cela la collaboration de toutes les provinces qui, semble-t-il, ne tiennent pas trop à aller de l'avant. En fait, le Nouveau-Brunswick a fait savoir qu'il demandera le prix du marché pour toute l'électricité qui traversera son territoire entre le Labrador et le Québec d'une part et la Nouvelle-Écosse d'autre part. C'est sur les instances de la Nouvelle-Écosse que le conseil consultatif interprovincial sur l'énergie a été établi à la fin de 1974. En septembre dernier, à l'initiative du premier ministre Bourassa du Québec, les chefs des gouvernements des cinq provinces de l'Est se sont mis d'accord pour procéder à une étude qui leur permette de déterminer s'il existait un excédent de courant électrique et s'il serait économiquement avantageux de le transmettre. Le directeur de la société d'énergie de la Nouvelle-Écosse, M. Kirkpatrick, a dit au comité de l'industrie de l'Assemblée législative de cette province, à la fin de mars, que le rapport préliminaire n'était pas optimiste. Apparemment, il n'y aura pas d'électricité excédentaire au Québec ni au Labrador dans un proche avenir. Tout semble indiquer que le réseau régional d'énergie ne fera pas venir d'énergie bon marché de la Nouvelle-Écosse.

J'ai été heureux de constater en parcourant le document présenté par le ministre la semaine dernière que l'on s'efforce à nouveau d'étudier la question de l'énergie marémotrice de Fundy. Je crois que nous devons être réalistes et nous rendre compte que, si l'on veut que la mer produise du courant constamment et non pas seulement à marée haute, cela coûtera très cher et le projet sera grand dévo-

leur de capitaux. Ce que devrait faire le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, c'est mettre en exploitation deux autres mines de charbon au Cap-Breton, l'une à Lingan puiserait au gisement de Phalen et l'autre à Donkin, ce que l'expert-conseil en charbons auprès du gouvernement fédéral, à l'époque, M. Alex Brown, avait recommandé en 1971 après la fermeture de la mine n° 2.

● (1530)

Sauf erreur, en termes d'unités calorifiques du système de mesure anglais, une tonne de charbon équivaut à quatre barils de pétrole. On estime habituellement à 26 millions de BTU la tonne le charbon de l'Île du Cap-Breton. Si le pétrole doit coûter à la société hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse entre \$15 et \$17 le baril en 1980, alors, vu le taux élevé du chômage à l'Île du Cap-Breton et les déséconomies résultant de son obligation d'acheter son énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick ou d'obtenir de l'énergie à meilleur marché du distributeur régional, la province devrait recourir de nouveau au charbon pour satisfaire à une grande partie de ses besoins en énergie thermique, bien qu'il faille reconnaître que jusqu'à présent les réserves susceptibles d'être exploitées ne sont pas connues avec précision. Toutefois, la Société de développement du Cap-Breton compte poursuivre un programme actif de forage sous-marin.

Bien sûr, il faut du temps et de l'argent pour ouvrir de nouvelles houillères et la seule solution au problème à court terme de la Nouvelle-Écosse d'ici 1982, c'est une subvention spéciale ou une compensation spéciale du gouvernement fédéral pour empêcher que la situation économique de cette province défavorisée ne se détériore davantage. Si l'on néglige de faire cela, non seulement on va nuire au développement, mais de nombreux pensionnés et ceux qui touchent de maigres salaires feront face à une situation catastrophique pour des êtres humains et des citoyens canadiens.

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, quand j'ai demandé à prendre la parole sur cette question délicate et complexe, j'ai pensé qu'au moins un des ministériels s'y intéresserait suffisamment, à défaut de la comprendre, pour prendre part à cette discussion. Le ministre agite la main pour dire qu'ils veulent d'abord m'entendre.

M. Gillespie: C'est une journée réservée à l'opposition. C'est votre journée. J'espère que le député aura quelque chose de mieux à dire que ce que nous avons entendu jusqu'ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le ministre désire faire un discours pourquoi ne le fait-il pas?

M. Stanfield: Je ne pense pas que le ministre ait envie de faire un discours, vu ce qu'il a dit aujourd'hui et ce qu'il a dit par le passé. Quelle que soit la méthode qu'on préconise pour résoudre ce problème, tout le monde doit convenir que les provinces Maritimes et surtout l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve se trouvent dans une situation alarmante. Que la solution soit difficile ou à la portée de tout le monde, on a l'impression ici à la Chambre que le ministre et le gouvernement ne cherchent pas vraiment à trouver une façon de résoudre ce problème.

Les difficultés qui attendent de nombreuses personnes dont certaines doivent vivre avec un faible revenu ne font aucun doute. En tout cas, je suppose que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse saura prendre le taureau par les cornes et s'associera, espérons-le, avec le gouvernement d'ici pour trouver une façon de résoudre la situation où se trouvent ces personnes.

Je profiterai du peu de temps à ma disposition aujourd'hui pour parler des effets de la hausse du prix du com-